



DCM COPRON

Granulé / Émietté

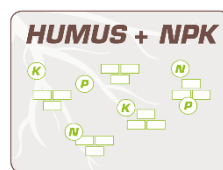
Composition

Amendement organique du sol

Amendement organo-minéral mélangé enrichi, riche en matières organiques

60 %	MATIÈRES ORGANIQUES
4 %	AZOTE (N) total dont 4 % azote organique
3 %	ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P_2O_5) soluble dans les acides minéraux
2 %	OXYDE DE POTASSIUM (K_2O) soluble dans l'eau

Utilisable en agriculture et horticulture biologiques conformément aux exigences du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et de ses modifications.



Caractéristiques

- Le remplaçant idéal du fumier de ferme
- Amendement organique à base de matières premières séchées et concentrées d'origine végétale enrichi d'une fumure de base organique NPK 4-3-2
- Taux élevé en matières organiques : pour une structure du sol aérée et grumeleuse, sans travail supplémentaire
- Pour un drainage amélioré et un meilleur rapport air/eau permettant un bon enracinement
- Stimule la vie microbienne présente
- À action douce : peut être utilisé même juste avant la plantation ou le semis
- Pour une bonne croissance initiale des jeunes plantations, des gazons ensemencés ou en plaques
- Se garde longtemps grâce à sa teneur élevée en matières sèches (95 %)
- Sûr: exempt de mauvaises herbes et de germes de maladies

Forme

Sous forme **granulé** ou **émietté**, facile à appliquer, à épandre comme un engrais granulé

Emballage

sacs de 25 kg – 36 sacs/ palette euro (= 900 kg)





DCM COPRON

Granulé / Émietté

Mode d'emploi

La dose exacte dépend des besoins de la culture, du moment de l'application et de l'état du sol. Demandez nos conseils spécifiques, adaptés à vos plantes et votre système de culture.

En cas d'application avant le semis ou la plantation, épandre et incorporer DCM COPRON dans la couche supérieure (25 cm). En cas d'application dans des plantes existantes, arroser par temps sec.

GAZON

- semis et placage de gazon en rouleaux 10 - 25 kg/100 m²

JARDIN D'ORNEMENT

- plantation d'arbres et d'arbustes d'ornement 1 – 2 kg/m³ de terre excavée
- plantation d'arbres et d'arbustes d'ornement 10 – 20 kg/100 m²
- plantation d'haies 2 kg/10 mètres courants
- entretien 10 – 20 kg/100 m²

PÉPINIÈRES ET CULTURES ORNEMENTALES

- arbres et arbustes d'ornement 20 – 30 kg/100 m²
- rosiers 25 – 30 kg/100 m²
- plantes vivaces 10 – 20 kg/100 m²
- plantes forestières 15 – 20 kg/100 m²
- conifères 15 – 25 kg/100 m²
- méthode de plantation par trou 10 – 20 g/trou de plantation de 10 L

LÉGUMES

- légumes feuilles 10 - 15 kg/100 m²
- légumes fruits, poireaux, choux 15 – 20 kg/100 m²
- autres légumes 8 - 15 kg/100 m²

- FRUITS 10 – 20 kg/100 m²

TERRAINS DE SPORT ENGazonnés ET PARCOURS DE GOLF

- aménagement 15 – 25 kg/100 m²
- entretien 10 - 20 kg/100 m²

Les produits DCM sont conformes aux valeurs nutritionnelles indiquées sur leur emballage et/ou la fiche technique et sont entièrement traçables. Les conseils sur les produits sont fournis à titre indicatif uniquement et n'entraînent aucun engagement ou accord. Le mode d'emploi est basé sur plusieurs années d'expériences pratiques et de recherche. Chaque plante et chaque système de culture a ses propres besoins en engrais. Le moment de l'application, la réserve de nutriments dans le sol/substrat et les normes réglementaires en matière de fertilisation sont également importants pour déterminer la dose nécessaire. Il est conseillé (bonne pratique) de tester préalablement toute nouvelle application de produit à petite échelle. Les engrais peuvent provoquer une augmentation de l'EC et peuvent influencer le pH. Il est essentiel de tenir compte de tous ces facteurs lors de l'utilisation d'un produit fertilisant ou de la combinaison de différents engrais. Les substrats auxquels des engrais ont été ajoutés doivent être utilisés le plus rapidement possible après leur livraison. DCM décline toute responsabilité pour les dommages indirects résultant de l'utilisation de ses produits.

FICHE TECHNIQUE POUR LA BELGIQUE – BEFR – KVE - 260210